

## Offre CLASSIC & GREEN PRO

OFFRE A PRIX FIXE

100% d'électricité VERTE 100% FRANÇAISE

Clients professionnels en BT ≤ 36 kVA uniquement - Version en vigueur au 01/08/2025

Réf.233

### Option tarifaire Base

Puissance	Abonnement mensuel			Prix du kWh		
	€ HTT	€ HTVA	€ TTC	€ HTT	€ HTVA	€ TTC
3 kVA	10,50	11,76	14,12	0,1184	0,1484	0,1781
6 kVA	13,24	15,06	18,07			
9 kVA	15,88	18,25	21,90			
12 kVA	18,52	21,45	25,74			
15 kVA	21,12	24,60	29,52			
18 kVA	23,63	27,67	33,20			
24 kVA	29,11	34,25	41,10			
30 kVA	34,54	40,79	48,95			
36 kVA	39,93	47,29	56,75			

### Option tarifaire HP/HC

Puissance	Abonnement mensuel			Prix du kWh HP			Prix du kWh HC		
	€ HTT	€ HTVA	€ TTC	€ HTT	€ HTVA	€ TTC	€ HTT	€ HTVA	€ TTC
6 kVA	13,28	15,32	18,38	0,1233	0,1533	0,1839	0,0998	0,1298	0,1557
9 kVA	16,01	18,71	22,46						
12 kVA	18,81	22,18	26,61						
15 kVA	21,48	25,51	30,61						
18 kVA	24,25	28,95	34,74						
24 kVA	30,28	36,31	43,57						
30 kVA	35,69	43,04	51,65						
36 kVA	41,15	49,83	59,80						

Les tarifs HTVA (Hors TVA) comprennent les taxes suivantes : la CTA (Contribution Tarifaire d'Acheminement) et l'accise sur l'électricité (ex-CSPE/TICFE). Les tarifs TTC (Toutes Taxes Comprises) comprennent en plus : la TVA à 20% sur l'abonnement et la CTA et la TVA à 20% sur les kWh et l'accise.

Les Heures Pleines (HP) / Heures Creuses (HC) dépendent du lieu de consommation et sont définies par Enedis.

Toutes les prestations techniques sont effectuées par Enedis sur la base des prix de son Catalogue des Prestations disponibles sur le site [www.enedis.fr](http://www.enedis.fr)

### Conditions particulières de vente (CPV)

Contrat de 24 mois avec engagement de durée de 24 mois, en renouvellement tacite par périodes successives de 24 mois.

Prix HTT de l'abonnement fixe et prix du kWh HTT fixe et garantis pendant 2 ans, pouvant évoluer à l'échéance de tacite reconduction dans le respect des CGV et de la réglementation.

### Conditions générales de vente (CGV)

Offre soumise aux CGV en vigueur applicables que vous trouverez ici : [www.mint-energie.com/cgv](http://www.mint-energie.com/cgv)



Service France



Prix fixe garanti



Entreprise RSE

**L'énergie est notre avenir, économisons-la !**

# Fiche descriptive de l'offre Classic & Green Pro de fourniture d'électricité

Offre à prix fixe  
Pour les clients professionnels en BT ≤ 36 kVA uniquement

Fiche descriptive applicable du 01/08/2025

Réf.233

## **Caractéristiques de l'offre** (article 2 des CGV)

- Offre avec engagement de 24 mois, 100% digitalisée, réservée aux nouveaux clients professionnels uniquement (segment C5 : compteur en Basse Tension d'une puissance inférieure ou égale à 36 kVA).
- Sont inclus dans l'offre un arbre à planter depuis l'espace client offert à la souscription, l'accès au suivi détaillé de consommation (sous réserve que le client autorise Mint Energie à accéder à ses données fines de consommation auprès d'Enedis), ainsi que 100% d'électricité verte garantie d'origine Française : Mint Energie s'engage à acheter des certificats de Garanties d'Origine Française à hauteur de 100% de la consommation du client pour cette offre.

## **Prix de l'offre** (article 5 des CGV)

- Le prix du kWh Hors Toutes Taxes (HTT) est fixe garanti pendant 2 ans.
- Le prix de l'abonnement HTT est fixe garanti pendant 2 ans.
- Les taxes liées à votre contrat d'électricité sont la CTA (Contribution Tarifaire d'Acheminement), l'accise sur l'électricité (anciennement appelée CSPE) et la TVA.
- La grille tarifaire applicable à l'offre est disponible en page 1 du présent document.

Le prix mensuel de référence de l'abonnement tel que présenté ci-dessus est calculé à partir du montant annuel de l'abonnement divisé par 12 et arrondi au centime d'euro le plus proche. Le montant de l'abonnement est facturé en fonction du nombre de jours réels facturés et diffère donc selon le nombre de jours des mois ou périodes concernés. L'abonnement TTC inclut la taxe CTA, qui peut varier, et la TVA qui s'applique à la fois sur l'abonnement HT et la CTA.

## **Conditions de révision des prix** (articles 5 et 14 des CGV)

- Applications des modifications réglementaires, des taxes, du TURPE et des contributions sans préavis dès leur entrée en vigueur.
- Prix du kWh HTT et de l'abonnement HTT fixes pendant 24 mois, pouvant évoluer à l'échéance de tacite reconduction dans le respect des articles 5 et 14 des CGV et sans préjudice des dispositions légales.
- Autres modifications contractuelles possibles avec un préavis de 1 mois, dans le respect des articles 5 et 14 des CGV et sans préjudice des dispositions légales.

## **Modalités contractuelles, renouvellement, résiliation** (articles 3, 10 et 14 des CGV)

- Durée de contrat de 24 mois, en renouvellement tacite par périodes successives de 24 mois.
- Le changement de fournisseur vaut résiliation du contrat à date d'effet de ce changement et sans nécessité d'information de la part du client ou de Mint Energie.
- Résiliation à l'initiative du client, par courrier postal ou voie électronique :
  - Sans frais si effectuée à date anniversaire avec un préavis de 30 jours ;
  - Avec frais si résiliation anticipée, les frais étant calculés ainsi : un montant forfaitaire de 100€ euros auquel s'ajoute le montant valorisé de 50% du prix de l'électricité (intégrant l'énergie, la capacité, les CEE et les GO, et excluant le coût d'acheminement et les taxes spécifiques à l'électricité) multiplié par les consommations prévisionnelles sur la durée résiduelle du Contrat, définies comme le Volume contractuel de référence divisé par le nombre de jours total du Contrat et multiplié par le nombre de jours restant à courir sur le Contrat.
- Résiliation à l'initiative du fournisseur par courrier simple, électronique ou postal, et sans préavis en cas d'impayé non régularisé après procédure de relance et mise en demeure telle que définie dans les CGV.

**L'énergie est notre avenir, économisons-la !**

## **Informations de contact** (article 21 des CGV)

Le client a plusieurs possibilités pour joindre Mint Energie :

- Par e-mail, via formulaire dans l'espace client depuis notre site : [www.mint-energie.com](http://www.mint-energie.com)
- Par téléphone au 09 77 40 24 34 (appel non surtaxé) du lundi au vendredi de 9h à 17h.
- Via le support en ligne : [support.mint-energie.com/hc/fr](http://support.mint-energie.com/hc/fr)
- Par courrier adressé à : Mint Energie - CS 40900 - 34965 Montpellier Cedex 2

En cas de litige non résolu par le service client, il est possible dans certains cas pour les professionnels de saisir le Médiateur National de l'Energie par internet sur [www.sollen.fr](http://www.sollen.fr) ou par courrier sans affranchir à l'adresse suivante : Le Médiateur National de l'Energie - Libre réponse n°59252 - 75443 Paris Cedex 09

## **Facturation et modalités de paiement** (articles 6 et 7 des CGV)

Modalités de facturation :

- Echancier de paiement lissé mensuel avec facture de régularisation périodique, annuelle ou semestrielle (mode par défaut) ou facturation mensuelle au réel consommé pour les clients disposant d'un compteur communicant
- Support : factures en version numérique depuis l'espace client, notification de disponibilité de facture envoyée par courriel.
- Rappel des délais de paiement : 15 jours minimum, avec paiement au 5 du mois suivant l'édition facture
- Modes de paiement : échéances par prélèvement automatique, factures par prélèvement automatique, chèque, mandat compte. Régularisation suite à impayé possible par carte bancaire.
- Frais et pénalités en cas d'impayés : 3 fois le taux d'intérêt légal, minimum 7,50 € TTC. En cas d'impayé après un délai supplémentaire de 20 jours, application des procédures de réduction ou suspension de fourniture d'électricité comme prévu par la loi.
- Modalités de gestion en cas de trop-perçu : si trop-perçu inférieur à 25€ montant reporté au crédit de la facture suivante, si trop perçu supérieur à 25€ montant remboursé dans un délai de 15 jours à compter de l'émission de la facture.

## **Existence d'un dépôt de garantie** (article 3 des CGV)

Dans certains cas précis tels que décrits dans les CGV, le versement d'un dépôt de garantie d'un montant de 500 euros pourra être demandé au client lors de la souscription du contrat ou au cours de l'exécution de celui-ci dans le cadre de la politique de gestion de risques du fournisseur.



**L'énergie est notre avenir, économisons-la !**